

Okeo-Institut e.V
Mme Yifaat BARON
P.O.Box 1771
79017 FREIBURG
Allemagne

Rohs.exemptions@okeo.de

Bitche, le 18 mai 2021

Madame,

J'ai été alerté par M. Jérôme de LAVERGNOLLE, Président de la Fédération du Cristal et du Verre, de l'impact de la directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances, Directive 2002/95/EC) portant sur la minimisation du relargage de six substances dans l'environnement à la suite du dépôt en décharge publique d'équipements électriques qui les contiennent.

Parmi ces 6 substances figurent le plomb dont l'oxyde entre dans la composition du cristal tel que défini dans l'annexe I (catégorie 1,2,3,4) de la Directive du Conseil 69/493/CEE et en l'espèce dans celle des luminaires en cristal dès lors susceptibles de voir leur mise sur le marché européen interdite à très courte échéance.

L'application relative aux luminaires, lustres, lampes, appliques mais également montres et horloges contenant des éléments en cristal a fait l'objet d'une exemption européenne spécifique en 2011, puis d'une reconduction en 2016 pour une durée de 5 ans soit jusqu'en juillet 2021.

L'industrie du Cristal est aujourd'hui la plus importante génératrice d'emplois au Pays de Bitche dont la tradition date du XIVème siècle. Fortement dépendant d'un point de vue économique et touristique nous n'envisageons pas les conséquences que pourraient avoir l'application des directives européennes supra sur les productions locales. Il est de plus particulièrement ubuesque d'imaginer que les productions à très forte valeur ajoutée comme celle de la Cristallerie de Saint Louis par exemple finissent en décharge et puissent ainsi polluer les nappes phréatiques.

Aussi, il m'appartient de défendre cette production locale au regard de mon attachement à nos savoir-faire et aux emplois qui y sont liés.

Je sollicite ainsi votre haute bienveillance pour que tout soit mis en œuvre dans le cadre de la concertation ouverte par la Commission Européenne jusqu'au 8 juin afin que l'industrie cristallière puisse bénéficier du renouvellement de cette exemption. Il en va clairement de l'avenir d'un territoire comme le Pays de Bitche dont le souci est de préserver son industrie au sein d'un écosystème environnemental préservé et pour lequel je sais pouvoir compter sur l'engagement des cristalliers locaux.

Vous remerciant par avance et dans l'attente d'une réponse favorable de la Commission Européenne, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président,
David SUCK



Copie : M. Jérôme de Lavernolle, Président de la Fédération du Cristal et du Verre